

## 6.8. D'autres pays nous montrent la voie

*Tout comme l'an dernier, la FEB publie aujourd'hui un aperçu des mesures d'assainissement prises en Allemagne, en France, aux Pays-Bas et en Italie.*

Ces pays présentent une situation budgétaire comparable à celle de la Belgique. Le timing n'est pas fortuit: dans les semaines à venir, les négociateurs gouvernementaux fédéraux seront probablement amenés à prendre des décisions en vue de résorber le déficit budgétaire, renforcer à nouveau la compétitivité de notre économie et financer le vieillissement de la population. Nous pouvons tirer plusieurs enseignements de l'aperçu se trouvant aux pages 2 et 3.

À l'instar de ces pays, la Belgique a, elle aussi, promis de résorber son déficit budgétaire au cours des prochaines années. La différence réside toutefois dans le fait que l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et l'Italie ont tous, ces derniers mois, pris les mesures nécessaires pour pouvoir honorer leurs promesses: à l'avenir, il y sera quasiment impossible, en vertu de la Constitution, d'enregistrer encore un déficit budgétaire structurel. En Belgique aussi, il faudrait ancrer dans la Constitution un tel frein à l'endettement, et ce, pour les autorités tant fédérales que régionales. Cet ancrage, combiné à un assainissement réalisé - comme dans ces pays essentiellement du côté des dépenses, devrait convaincre les marchés financiers du fait que le déficit budgétaire sera résorbé sans trop de dommages pour l'économie belge.

Par ailleurs, nous remarquons que ces pays mettent tout en œuvre pour améliorer l'efficacité des pouvoirs publics. Cela se traduit notamment par le remplacement d'une partie seulement des fonctionnaires partant à la retraite, par la modération salariale et - pour l'Italie - par la suppression des niveaux de pouvoir et organismes devenus superflus. La Belgique n'étant déjà pas un exemple international à cet égard, elle ne pourra échapper à un tel dégraissage. Sans oublier les entreprises publiques telles que le groupe SNCB. Car, là aussi, on gaspille chaque année énormément d'argent du contribuable, e.a. en raison de frais généraux nettement trop élevés.

La Commission européenne prévoit qu'au cours des prochaines décennies, les dépenses dans le secteur des pensions augmenteront davantage en Belgique qu'en Allemagne, en France, aux Pays-Bas ou en Italie, sous l'effet du vieillissement. Or, ce n'est pas la Belgique, mais ces quatre pays qui mènent les réformes nécessaires en matière de pensions. Réformes qui ne se limitent d'ailleurs pas à relever l'âge effectif de la pension, mais qui intègrent également l'évolution de l'espérance de vie dans le débat sur les pensions. Il est évident que, dans ce domaine, la note du formateur Elio Di Rupo doit encore être remaniée.

Enfin, nous constatons que le tabou belge par excellence - à savoir l'indexation automatique des salaires - ne semble pas exister ailleurs. En France, l'indexation du salaire minimum a été réformée et, lors des négociations salariales en Italie, seule l'inflation hors prix énergétiques peut encore être prise en considération.

Quant à l'Allemagne et aux Pays-Bas, deux moteurs au sein de la zone euro, ils ne connaissent tout simplement pas d'indexation automatique des salaires. Combien de temps nos responsables politiques pourront-ils encore reporter ce problème ?

Lorsqu'on aligne tous ces constats, on retrouve en fait les recommandations transmises par la Commission européenne à la Belgique au mois de mai et intégralement approuvées par le Conseil européen, et donc aussi par la Belgique. Nous devons à présent concrétiser ces engagements, en vue de rester un partenaire fiable au sein de la zone euro. Nos principaux partenaires commerciaux ont une longueur d'avance sur nous. Un bon sprint devrait toutefois nous permettre de les rattraper et de prendre le train en marche.

RUDI THOMAES, ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

## Les mesures étudiées ou adoptées récemment dans d'autres pays:

	<b>Budget</b>	<b>Administration</b>	<b>pensions</b>
<b>PAYS-BAS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- déficit &lt;3% d'ici à 2012</li> <li>- déficit structurel de 0,5% d'ici à 2015</li> <li>- 90% de l'assainissement via les dépenses</li> <li>- séparation rigoureuse entre recettes+dépenses: les aubaines fiscales ne peuvent servir à financer des dépenses + élevées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'ici à 2015, économie de 6 milliards EUR via baisse du nombre de fonctionnaires</li> <li>- modération salariale dans le secteur public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- porter l'âge légal de la pension à 66 ans d'ici à 2020</li> <li>- concertation avec les partenaires sociaux pour lier l'âge de la pension à l'espérance de vie après 2020</li> <li>- adaptation des incitants fiscaux pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers à l'âge plus élevé de la pension</li> </ul>
<b>ALLEMAGNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- déficit &lt; 3% en 2011</li> <li>- déficit structurel de 0,5% d'ici à 2014</li> <li>- principalement via dépenses</li> <li>- Schuldenbremse : déficit budgétaire structurel des autorités fédérales de max. 0,35% d'ici à 2016</li> <li>Les Länder ne peuvent plus avoir de déficit structurel d'ici à 2020</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- économie de 4 milliards EUR par an sur l'admin. et les programmes publics : via la modération salariale et la baisse du nombre de fonctionnaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- relèvement de l'âge de la pension à 67 ans entre 2012 et 2029</li> <li>- le taux de cotisation ne peut excéder 20% en 2020 et 22% en 2030</li> <li>- baisse du taux de remplacement</li> <li>- incitants fiscaux pour le 3<sup>e</sup> pilier</li> </ul>
<b>ITALIE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- déficit &lt; 3% d'ici à 2012</li> <li>- équilibre budgétaire d'ici à 2013</li> <li>- 2/3 de l'assainissement via les dépenses</li> <li>- inscription de l'équilibre budgétaire dans la Constitution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 8,5 milliards EUR de moins pour les ministères au cours des 2 prochaines années ;</li> <li>- seul fonctionnaire pensionné sur 5 remplacé. Pour les universités, 1 / 2</li> <li>- gel des salaires</li> <li>- gel des mécanismes automatiques d'augmentation des salaires entre 2011 et 2014</li> <li>- dans le secteur privé: plus d'indexation sur la base de l'inflation attendue, mais sur la base de l'inflation attendue sans l'énergie</li> <li>- baisse des salaires des ministres, parlementaires, ...</li> <li>- suppression de 50.000 mandats politiques</li> <li>- moins d'argent pour les régions et les pouvoirs locaux</li> <li>- suppression de provinces et de 1.500 petites communes</li> <li>- vaste processus de privatisation, essentiellement au niveau des communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- relèvement de l'âge de pension des femmes du secteur privé à 65 ans d'ici à 2015</li> <li>- relèvement de l'âge de la pension des femmes du secteur public à 65 ans d'ici à 2012</li> <li>- à partir de 2015, liaison automatique de l'âge de la pension anticipée et légale à l'évolution de l'espérance de vie</li> <li>- à partir de 2011, pension versée seulement 12 mois après l'acquisition de ce droit. Pour les indépendants, après 18 mois</li> </ul>
<b>FRANCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- déficit de 3% d'ici à 2013</li> <li>- assainissement annuel moyen de 1 % du PIB</li> <li>- 50% via les dépenses</li> <li>- croissance nominale nulle des dépenses, hors charges d'intérêt et pensions des fonctionnaires</li> <li>- proposition en vue d'inscrire l'équilibre budgétaire dans la Constitution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>baisse de plus de 10% des coûts de fonctionnement entre 2011 et 2013</li> <li>seul 1 fonctionnaire pensionné sur 2 remplacé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- suppression progressive des systèmes de départ anticipé</li> <li>- relèvement de l'âge minimum de la pension à 62 ans d'ici à 2018</li> <li>- relèvement de l'âge de la pension donnant droit à une pension complète à 67 ans d'ici à 2023</li> <li>- liaison du nombre d'années de cotisations obligatoires pour le droit à une pension complète à l'évolution de l'espérance de vie</li> <li>- réforme de la pension des fonctionnaires : suppression de certains systèmes avantageux, augmentation des taux de cotisation,...</li> </ul>

	<b>sécurité sociale</b>	<b>fiscalité</b>
<b>PAYS-BAS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'ici à 2015, économie de 2,8 milliards EUR dans le secteur des soins de santé</li> <li>- économies au niveau de l'accueil des enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rationalisation des crédits d'impôt</li> <li>- cotisations plus élevées pour les soins de santé</li> <li>- relèvement des primes patronales pour les accidents du travail</li> <li>- proposition visant à réduire l'impôt des sociétés à 24%</li> <li>- accises plus élevées sur le tabac</li> </ul>
<b>ALLEMAGNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- baisse de l'indemnité de congé parental pour les salaires élevés</li> <li>- réforme des soins de santé : plus de transparence , de concurrence et d'économies</li> <li>- diminution des suppléments pour les chômeurs de longue durée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- taxe sur les billets d'avion</li> <li>- renforcement de la fiscalité verte</li> <li>- taxe sur les carburants nucléaires</li> <li>- accises plus élevées sur le tabac</li> <li>- taxation du secteur financier</li> <li>- cotisations plus élevées pour les soins de santé</li> </ul>
<b>ITALIE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- maîtrise des coûts de soins de santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- augmentation de la TVA</li> <li>- augmentation de la taxation de la plus-value de 12,5% à 20%</li> <li>- intensification de la lutte contre la fraude fiscale et sociale</li> <li>- péage sur les routes</li> <li>- augmentation de la taxe professionnelle pour les banques et les assurances</li> <li>- relèvement de la taxe sur les comptes de titres</li> </ul>
<b>FRANCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réforme de l'indexation du salaire minimum</li> <li>- taux nominal de croissance dans les soins de santé de 2,8% par an entre 2011 et 2014</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diminution des dépenses fiscales de 10%</li> <li>- diminution des exonérations de cotisations sociales</li> <li>- augmentation du taux marginal supérieur de l'impôt des personnes de 40% à 41 % (à partir des revenus 2010)</li> <li>- relèvement de l'impôt sur les produits et les plus-values d'ordre financier</li> <li>- taxe de 3% sur les revenus les plus élevés tant que le déficit budgétaire excède 3% du PIB</li> <li>- accises plus élevées sur le tabac et l'alcool</li> <li>- baisse de la réduction d'impôt sur les heures supplémentaires</li> <li>- augmentation de la taxe sur la plus-value immobilière (à l'exception d'une première habitation)</li> <li>- baisse de la déduction forfaitaire des frais professionnels</li> <li>- restriction dans l'utilisation des pertes reportées</li> <li>- instauration d'une taxe sur les boissons contenant des sucres ajoutés</li> <li>- augmentation du prélèvement social sur les revenus du capital de 12,3% à 13,5%</li> </ul>